

FÉMINICIDES À OTTAWA ET AU-DELÀ

Appel à une politique coordonnée
et au changement systémique



CANADIAN CENTER
FOR WOMEN'S
EMPOWERMENT

CENTRE CANADIEN
POUR L'AUTONOMISATION
DES FEMMES



Auteurs

Denna Berg, directrice des politiques et coordinatrice du groupe de travail national
Lauren Parcher, travailleuse sociale inscrite

Contributrice

Meseret Haileyesus, fondatrice et directrice générale du Centre canadien pour l'autonomisation des femmes

Conception graphique

Nerida Knott, adjointe de direction

Citation suggérée :

Berg, D. et Parcher, L., Haileyesus, M (2025). Urgent Call To Action to End Femicide in Canada. Centre canadien pour l'autonomisation des femmes.



CANADIAN CENTER
FOR WOMEN'S
EMPOWERMENT

CENTRE CANADIEN
POUR L'AUTONOMISATION
DES FEMMES

Mise en garde relative au contenu

La présente note aborde les thèmes de la violence conjugale, de la violence économique et du féminicide. Nous encourageons les personnes qui la lisent à penser à leur bien-être pendant qu'elles interagissent avec son contenu.

Pour les survivantes et les défenseurs, le repos et le temps consacré à la guérison constituent des réactions normales nécessaires au démantèlement des systèmes qui perpétuent ces préjudices. La connaissance et le respect de vos limites émotionnelles font partie du travail et sont essentiels à votre humanité. La lutte pour mettre fin aux préjudices systémiques doit être menée collectivement. Faites des pauses, allez faire autre chose si c'est nécessaire et ne revenez que lorsque vous en avez la capacité. Lorsque vous devez vous arrêter, d'autres continueront pour vous.

Ce rapport est dédié à la mémoire de toutes les femmes dont la vie a été fauchée trop tôt par la violence sexiste, ainsi qu'à leurs ami.e.s, leurs familles et leurs communautés, qui ont été bouleversé.e.s à jamais par leur perte.

Nous gardons dans nos cœurs les récentes tragédies survenues à Ottawa et les quatre femmes dont la vie a été volée. Par profond respect, nous avons choisi de ne pas mentionner leurs noms. En tant qu'organisation dirigée par des survivantes, nous croyons que chaque femme mérite de partager son histoire selon ses propres termes. Ces femmes ont été privées de cette chance, et c'est en leur mémoire, et en solidarité avec toutes les personnes touchées par le féminicide, que nous poursuivons notre travail en faveur de la sécurité, de la justice et du changement.



INTRODUCTION

Au cours de la première moitié de 2025, quatre femmes ont été tuées à Ottawa dans des actes identifiés par la police comme des féminicides. Ce nombre est supérieur au nombre total de féminicides déclarés par la police dans la ville en 2024. Cependant, le taux réel pourrait être encore plus élevé. Bien qu'Ottawa ait été le premier service de police au Canada à faire le suivi officiel des féminicides, la plupart des régions ne recueillent pas systématiquement ces données. Étant donné l'absence d'un système national permettant de distinguer les féminicides des autres homicides et de les enregistrer séparément, plusieurs cas peuvent passer inaperçus ou être mal classés à l'échelle du pays. L'Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation (OCFJR) comble cette lacune; il a identifié 187 féminicides au Canada en 2024 (OCFJR, 2024).

Ces données sont un sombre rappel de la crise nationale de violence fondée sur le genre qui sévit actuellement au Canada. En tant que capitale nationale, Ottawa donne le ton au reste du pays, car c'est là que s'intersectent les réponses politiques fédérales, provinciales, territoriales et municipales. Ces décès doivent donner lieu à une réponse politique urgente et concertée de tous les ordres de gouvernement.

La présente note met l'accent sur les structures systémiques qui favorisent et perpétuent les féminicides et appelle à un soutien renforcé et holistique aux survivantes. Bien que la prévention individuelle (par exemple, empêcher les hommes de commettre des actes de violence) soit essentielle, notre expertise réside dans le démantèlement des structures systémiques qui privent les survivantes de liberté et de sécurité. Il est crucial d'avoir en place des mesures de soutien de rechange qui ne s'appuient pas sur les systèmes carcéraux pour les personnes qui ont survécu à des violences conjugales. En effet, ces systèmes font souvent plus de mal que de bien aux victimes, et cela ne tient pas compte des aspects juridiques. Parallèlement, il est essentiel de mettre des efforts dans la réhabilitation et l'accompagnement des auteurs d'actes de violence, en soulignant la nécessité de décoloniser et de désapprendre les modes de pensée et les comportements patriarcaux. Il faut un changement systémique et une transformation individuelle pour créer une société exempte de violence fondée sur le genre.

QU'EST-CE QU'UN FÉMINICIDE?

Un féminicide est habituellement défini en tant qu'homicide d'une femme, d'une jeune fille ou d'une enfant en raison de son sexe. C'est la forme la plus extrême de violence liée au genre. Le féminicide est enraciné dans les inégalités, la misogynie, les déséquilibres de pouvoir et la discrimination. À l'échelle mondiale, jusqu'à 55 % des homicides de femmes sont commis par des partenaires intimes (cela inclut les relations homosexuelles et hétérosexuelles) (Koureta et coll., 2025). Les femmes qui fréquentent des hommes sont touchées de manière disproportionnée. Environ 60 % des femmes victimes d'homicide sont tuées par un partenaire intime masculin (Koureta et coll., 2025).

Le terme féminicide n'est pas officiellement reconnu à l'échelle nationale au Canada, car il est absent du Code criminel. Cela signifie que les services de police et le système judiciaire ne reconnaissent généralement pas le féminicide. Cela signifie également que les taux de féminicides enregistrés devraient être bien inférieurs à la réalité, car aucun canal officiel ne les documente. Le système de justice pénale met principalement l'accent sur les homicides, qui sont généralement commis par des hommes, contre des hommes (Ajula et coll., 2023).

Bien que des appels aient été lancés pour ajouter le féminicide au Code criminel, ce qui aiderait à connaître l'ampleur réelle de ce problème, une solution carcérale ne suffit pas (Dawson, 2016). En nous appuyant sur les appels lancés depuis des décennies par les défenseurs des droits autochtones et de solutions non carcérales, nous constatons la nécessité de décoloniser notre approche afin qu'elle ne s'appuie pas sur les services de police, les tribunaux ou les prisons. Trop souvent, ces systèmes ont échoué à protéger les femmes, les exposant plutôt à un nouveau traumatisme. C'est particulièrement vrai pour les femmes autochtones, racisées, en situation de handicap, en milieu rural ou à faible revenu (Battle et Powell, 2024; Demkiw, 2023). La justice et la sécurité véritables doivent être ancrées dans la prévention, des interventions dirigées par les survivantes, des mesures de soutien adaptées à la culture et des solutions communautaires (Dusenbery et coll., 2024).

Lorsqu'il est question de féminicide, il est essentiel de reconnaître qu'au Canada, les femmes et les filles autochtones sont beaucoup plus susceptibles de disparaître ou d'être assassinées que les femmes et les filles non autochtones. Bien que ces tragédies frappent de manière disproportionnée les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits, les signalements, l'attention médiatique et les ressources policières allouées à leur endroit sont souvent moindres (Villalobos, 2025). Cette réalité est le reflet des injustices systémiques profondément enracinées qui découlent du colonialisme, de la marginalisation des communautés autochtones et du racisme historiques et continus (García-Del Moral, 2018).

L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (qui inclut les personnes bispirituelles) a été lancée en reconnaissance de ces vérités. Son large mandat vise à découvrir les causes sociales, économiques, culturelles, institutionnelles et historiques de cette violence. On y aborde la lutte contre les féminicides et les disparitions de femmes, de filles et de personnes bispirituelles autochtones, ainsi que contre le spectre plus large de la violence, comme la violence sexuelle, la violence conjugale et la négligence systémique auxquelles les victimes peuvent être confrontées. Tout effort visant à mettre fin aux féminicides au Canada doit reconnaître ces tendances. Toute mesure d'intervention à l'égard de la violence fondée sur le genre qui n'est pas centrée sur le leadership, les expériences et les solutions des femmes des Premières Nations, métisses et inuites et des personnes bispirituelles, sera incomplète et injuste.



COMMENT LE FÉMINICIDE EST-IL LIÉ À LA VIOLENCE ÉCONOMIQUE?

La violence économique regroupe un éventail de comportements qu'adopte son auteur pour contrôler les ressources économiques ou les libertés d'autrui. Elle renvoie à diverses tactiques qui limitent l'autonomie financière d'une personne, notamment le refus d'accès à son argent, le contrôle de ses ressources, le sabotage de ses possibilités d'emploi ou d'éducation, ou l'intimidation et les menaces pour restreindre sa liberté économique.

Les féminicides et la violence économique sont étroitement liés, car ils découlent tous deux des inégalités structurelles, du patriarcat et du colonialisme. Au Canada, 95 % des cas de violence conjugale impliquent de la violence économique (CCFWE, 2023). Bien que nous ne sachions pas si la violence économique a été un facteur dans les récents féminicides à Ottawa, nous savons que cette forme d'abus piège les survivantes dans des relations violentes en limitant leur accès à l'argent, à l'emploi, à un logement sécuritaire et à d'autres ressources qui leur permettraient de fuir. La lutte contre la violence économique est donc essentielle pour mettre fin aux féminicides.

Les femmes autochtones ou racisées et les mères célibataires font face à une vulnérabilité accrue en raison de la discrimination systémique et du manque de soutien social adéquat. Au Canada, 77 % des familles monoparentales sont dirigées par des femmes et une mère célibataire sur six vit dans la pauvreté (Statistique Canada, 2022). Sans accès à un logement sûr, à des services de garde d'enfants et à un revenu stable, de nombreuses survivantes sont contraintes de rester dans un milieu violent pour conserver leur logement ou leur emploi (Kulkarni et Notario, 2024). Ces obstacles augmentent non seulement le risque de se retrouver sans abri, mais, dans les cas extrêmes, ils peuvent même mener à des féminicides en forçant les femmes à demeurer dans une situation dangereuse.

Alors que le Canada est aux prises avec une crise croissante d'abordabilité et du logement, ces risques sont encore plus graves, comme l'explique en profondeur la note de politique du Centre canadien pour l'autonomisation des femmes (CCFWE), « [Urgent Action Needed: Ensuring Safe and Secure Housing for Survivors of Economic Abuse](#). » Pour lutter contre les féminicides, il ne faut pas seulement s'attaquer à la violence économique, mais aussi reconnaître les facteurs systémiques plus larges qui créent et perpétuent ces préjudices, comme l'iniquité des politiques en matière de logement, la disparité de revenus et l'insuffisance des mesures de soutien social. Il ne suffit pas de poser des gestes individuels. Il est nécessaire de démanteler les structures qui favorisent les féminicides et de concentrer nos efforts sur la prévention pour assurer une sécurité et une équité durables.



PLACER LES SURVIVANTS AU CŒUR DE LA REPRISE ÉCONOMIQUE

Alors que le Canada fait face à des défis économiques dans un contexte politique mondial en constante évolution, notamment aux États-Unis, le gouvernement fédéral accorde la priorité à la reprise économique et à l'accessibilité financière. Cela se reflète notamment dans la Loi sur l'unité de l'économie canadienne et la Loi visant à rendre la vie plus abordable pour les Canadiens. Bien que la relance économique et l'abordabilité soient cruciales pour le bien-être social, l'approfondissement de la réflexion sur la violence et l'autonomie économiques est essentielle à l'atteinte de l'équité et de la sécurité pour tous les Canadiens. Nous comprenons que le gouvernement fédéral est nouveau et qu'il s'active à mettre en place des politiques. Toutefois, nous constatons que le travail présenté à ce jour est insuffisant en matière d'analyses intersectionnelles et fondées sur le genre. Voici certaines des principales lacunes :

- aucun revenu de base et aucune mesure de sécurité du revenu ne sont offerts aux survivantes qui cherchent à fuir la maltraitance;
- la politique du logement est axée principalement sur l'accession à la propriété; peu d'attention est accordée aux logements locatifs très abordables;
- les personnes les plus vulnérables à l'itinérance et à la violence fondée sur le genre, en particulier les femmes autochtones et racisées, ne bénéficient d'aucun soutien ciblé;
- une dépendance excessive envers les systèmes de justice pénale, que les survivantes décrivent systématiquement comme étant discriminatoires, négligents ou activement préjudiciables.

Pour atteindre une véritable résilience économique à l'échelle du pays qui permet à toutes les personnes qui le veulent de participer à l'économie, nous devons combler ces lacunes. Cela implique de prévenir les décès inutiles et violents de femmes.

POURQUOI DOIT-ON TROUVER DES SOLUTIONS EN DEHORS DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE?

Bien que nous ayons investi des décennies dans le système de justice pénale (SJP) pour lutter contre la violence fondée sur le genre, les survivantes continuent de signaler que, souvent, il ne parvient pas à les protéger et que leurs besoins en matière de justice ne sont pas compris (Hester et coll., 2025). En fait, dans de nombreux cas, le SJP cause des préjudices supplémentaires. Plusieurs auteurs de féminicides, y compris ceux du comté de Renfrew en 2015 et ceux d'Ottawa récemment, étaient connus de la police et avaient des démêlés avec le SJP (Koureta et coll., 2025). Entre 2009 et 2021, 48 % des auteurs de féminicides au Canada étaient connus de la police et avaient des démêlés avec le SJP (Sutton et Cotter, 2023). De plus, l'OCFJR a constaté que, dans 90 % des féminicides, l'auteur avait déjà commis des actes de maltraitance (OCFJR, 2024). Cela illustre l'échec des interventions de la police et du SJP à remédier aux causes profondes de la violence fondée sur le genre. À la place, elles contribuent souvent à renforcer les facteurs favorisant de nouvelles violences, y compris des féminicides.

En outre, le simple fait d'avoir à faire avec le SJP peut être préjudiciable en soi. Les réactions des corps policiers et du SJP à l'égard des survivantes sont souvent marquées par l'incrédulité, l'inaction ou le blâme, en particulier lorsque ces dernières appartiennent à une communauté marginalisée (Belisle et coll., 2024). Pour plusieurs, la police n'est pas une source de sécurité, mais plutôt un obstacle à la recherche d'aide. De plus en plus, les recherches pointent vers ces défaillances systémiques. Cela souligne le besoin urgent de s'éloigner des modèles carcéraux et de privilégier la prévention, les interventions communautaires et les soins centrés sur les survivantes. Voici certains des résultats :

- Revictimisation et négligence, thèmes récurrents dans diverses populations de survivantes (Belisle et coll., 2024);
- Échec des interventions policières pour protéger les survivantes, par exemple en raison d'une application abusive de la politique de mise en accusation obligatoire à l'égard des survivantes, alors considérées comme l'agresseur principal, et absence d'enquêtes et de mesures d'application de la loi concernant les infractions liées aux ordonnances de non-communication et l'utilisation d'armes à feu (Grace, 2019; Cross, 2024; NAWL, 2024);
- Discrimination et incompétence culturelle de la police envers les personnes racisées, immigrantes, de milieux ruraux et LGBTQ+ qui ont survécu à de la maltraitance (Sharma et Winterdyk, 2024);
- Femmes autochtones, en particulier, décrivant les profonds préjudices systémiques causés par les systèmes judiciaires et de protection de la jeunesse et appelant plutôt aux soins collectifs et à l'adoption d'approches décoloniales et non carcérales qui affirment la souveraineté (Kaye et Glecia, 2025).

Bien que la présente note porte sur l'adoption d'une approche décoloniale et l'investissement dans des solutions de rechange, nous reconnaissons également que le SJP est parfois le seul soutien disponible pour les survivantes. Nous soutenons les organismes qui s'emploient à réduire les préjudices au sein de ces systèmes et à militer en faveur d'un changement systémique, en veillant à ce que les survivantes aient accès à la sécurité en l'absence d'options plus justes et plus accessibles.



APPEL À L'ACTION

La crise des féminicides au Canada est alarmante et croissante. Il ne suffit pas de nommer le féminicide. Les réponses du gouvernement doivent dépasser les limites du Code criminel et des systèmes carcéraux, qui s'avèrent souvent un échec. Les survivantes doivent avoir accès à l'indépendance économique, à un revenu et à un logement stables, à la sécurité et à la dignité, sans craindre d'être à nouveau traumatisées par les institutions censées les protéger.

Bien que les gouvernements aient pris des engagements dans le cadre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et qu'ils aient investi dans des programmes comme le Fonds pour accélérer la construction de logements, ils doivent les mettre en œuvre avec une responsabilité et une urgence qui tiennent compte des besoins des survivantes. Les promesses ne constituent pas une protection. Seuls des investissements concrets et concertés dans la sécurité, le logement et la liberté économique préviendront de nouvelles pertes en vies humaines.

Le CCFWE exhorte les décideurs politiques de tous les niveaux à adopter une approche décoloniale, féministe et intersectionnelle dans la lutte contre les féminicides. La sécurité n'est pas facultative et la justice ne peut pas attendre. Tous les travaux devraient être menés par des personnes qui ont une expérience vécue, dans une optique intersectionnelle.

Pour lutter efficacement contre les féminicides et protéger la vie des femmes et des personnes de diverses identités de genre au Canada, nous demandons à tous les ordres de gouvernement de prendre les mesures suivantes :

Tous les ordres de gouvernement

- Tous les chefs de gouvernement doivent prendre en compte le genre et l'intersectionnalité de l'identité dans toutes les lois et tous les programmes d'ordre économique, y compris, s'il y a lieu, les voix de survivantes.
- Les dirigeants gouvernementaux concernés rencontrent le CCFWE afin de combler les lacunes intersectionnelles mises en évidence dans la présente note.

Gouvernement fédéral

- Le ministère du Logement et de l'Infrastructure et le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres travaillent de concert pour assurer que le plan national en matière de logement tienne compte du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et de la violence économique. Ce travail devrait explorer les pratiques exemplaires existantes qui ont déjà fait leurs preuves.
- Le ministère des Finances et du Revenu national investit dans des projets pilotes d'instauration d'un revenu de base qui incluent des survivantes de violences fondées sur le genre à titre de groupe prioritaire. Une formation obligatoire sur la violence économique pour le personnel du programme, des options d'acheminement de paiement sécurisées, une protection juridique pour les dettes contractées sous contrainte, un encadrement financier qui tient compte des traumatismes et des partenariats multisectoriels devraient être inclus.
- Le ministère des Relations Couronne-Autochtones doit donner suite aux appels à la justice émis dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (qui inclut les personnes bispirituelles) en finançant des services de prévention et d'intervention communautaires non carcéraux, y compris des mesures de soutien adaptées à la culture pour les survivantes et les auteurs de violence.
- Femmes et Égalité des genres Canada déclarera le 26 novembre Journée internationale de sensibilisation à la violence économique.
- Le ministère de la Santé et le ministère des Finances et du Revenu national prévoient un financement assorti de conditions dans le cadre du programme Transfert canadien en matière de santé pour favoriser la santé physique et mentale des victimes de violence fondée sur le genre.

Gouvernements provinciaux et territoriaux

- Augmenter et garantir le financement des refuges d'urgence, des maisons de seconde étape, de l'aide juridique et des services de soutien intégrés, y compris une aide au développement de carrière, afin d'aider les survivantes à reconstruire leur indépendance financière.
- Mandater et financer la prestation de services qui tiennent compte des traumatismes dans tous les programmes de lutte contre la violence fondée sur le genre. Ces services doivent inclure un soutien aux survivantes et aux membres de leur famille qui se retrouvent dans les méandres du système de justice pénale.
- Élaborer et financer des plans de sécurité communautaires dans les communautés urbaines, rurales et autochtones.
- Déclarer (premiers ministres) que la violence entre partenaires intimes est une épidémie dans toutes les provinces et tous les territoires.
- Créer et financer une commission indépendante sur la violence entre partenaires intimes centrée sur l'élimination de la violence fondée sur le genre et représentant les expériences vécues par les survivantes.
- Élaborer des programmes de fonds d'urgence et de subventions pour les survivantes de violence entre partenaires intimes en vue d'une relocalisation qui n'a pas d'incidence sur les revenus d'aide sociale.

Gouvernements municipaux

- Modifier les lois sur la location à usage d'habitation afin de mieux protéger les survivantes contre l'expulsion alors qu'elles sont aux prises avec la violence fondée sur le genre. Il devrait y avoir des dispositions pour assurer leur sécurité et leur sécurité financière et pour faciliter l'accès au logement et simplifier les processus de modification et de résiliation des baux.
- Financer et soutenir les organismes communautaires, y compris les refuges, afin d'augmenter le nombre de programmes ciblés qui répondent aux besoins uniques des populations qui présentent un risque élevé, des réfugiées noires, autochtones, documentées ou sans papiers, des nouvelles arrivantes et des femmes de diverses identités de genre.
- Déclarer que la violence entre partenaires intimes est une épidémie dans toutes les municipalités.
- Inclure la violence fondée sur le genre, en particulier la violence entre partenaires intimes, dans les plans de sécurité et de bien-être communautaires des municipalités.

CONCLUSION

Les gouvernements à l'échelle du Canada doivent agir maintenant pour lutter contre la violence fondée sur le genre afin de prévenir de futurs féminicides. Leur réponse doit aller plus loin que le simple ajout du féminicide dans le Code criminel fédéral. Les gouvernements doivent financer des programmes et des mesures de soutien axés sur les survivantes qui tiennent compte des traumatismes pour les victimes de violence économique et de violence fondée sur le genre. Il est clair que le SJP ne prévient pas les préjudices et qu'il cause souvent des torts supplémentaires chez les survivantes. Le Canada doit accorder la priorité aux approches décoloniales de rechange pour lutter contre la violence fondée sur le genre et fournir un soutien holistique qui tient compte de l'intersectionnalité des expériences des survivantes.

RÉFÉRENCES

Aujla, W., Dawson, M., Giesbrecht, C. J., MacGregor, N., et Nourpanah, S. (2023). Femicide in Canada. Dans *The Routledge International Handbook on Femicide and Feminicide* (pp. 160-169). Routledge.

Battle, B. P., et Powell, A. J. (2024). « We Keep us Safe! »: Abolition Feminism as a Challenge to Carceral Feminist Responses to Gendered Violence. *Gender & society*, 38(4), 523-556. <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/08912432241263582>

Belisle, L. A., Reed, S., Clark, E. R., et Pinchevsky, G. M. (2024). Diverse Intimate Partner Violence Survivors' Experiences Seeking Help from the Police: A Qualitative Research Synthesis. *Trauma, Violence, & Abuse*, 25(5), 4045-4061. <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/15248380241270083>

Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilité. (2024). « #Cestunféminicide : Rapport 2024. » <https://femicideincanada.ca/wp-content/uploads/2025/02/2024Infographic-FR-1.pdf>

Cross, Pamela. (19 mars 2024). « Criminalizing coercive control: Part Two. » *Law360 Canada*. <https://www.law360.ca/ca/articles/1808218/criminalizing-coercive-control-part-two-pamela-cross>

Dawson, M. (2016). Punishing femicide: Criminal justice responses to the killing of women over four decades. *Sociologie actuelle*, 64(7), 996-1016. <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/0011392115611192>

Demkiw, A. G. (2023). Indigenous Women's Experiences of Colonial Violence by the Canadian Legal System in the Context of their Intimate Partner Violence Relationships (thèse de doctorat, Université de la Saskatchewan). <https://harvest.usask.ca/server/api/core/bitstreams/6b96b599-7602-404f-ba32-094b75e45758/content>

Dusenbery, M., Matei, A., Nmai, C., Nembhard, S. et Duane, M. (2024). Striving toward Justice. Urban Institute. https://www.urban.org/sites/default/files/2024-05/Striving_toward_Justice_Diverse_Domestic_Violence_Survivors_and_Practitioners_Perceptions_of_Justice_Accountability_and_Safety.pdf

García-Del Moral, P. (2018). The murders of Indigenous women in Canada as feminicides: Toward a decolonial intersectional reconceptualization of femicide. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 43(4), 929-954. <http://journals.uchicago.edu/doi/abs/10.1086/696692>

Grace, Anita (2019). « They Just Don't Care: Women Charged with Domestic Violence in Ottawa. » *Manitoba Law Journal*, 42(3), 153-188, https://themanitobalawjournal.com/wp-content/uploads/articles/MLJ_42.3/42.3_Grace.pdf

Haileyesus, M., Snow, N., Chandrarajan, N., et Mayer, M. (2023). *The State of Economic Abuse in Canada: Pathways for Economic Resilience*. Centre canadien pour l'autonomisation des femmes (CCFWE). <https://ccfwe.org/wp-content/uploads/2023/10/The-State-of-Economic-Abuse-Report.pdf>

Hester, M., Williamson, E., Eisenstadt, N., Abrahams, H., Aghtaie, N., Bates, L., et Mulvihill, N. (2025). What is justice? Perspectives of victims-survivors of gender-based violence. *Violence against women*, 31(2), 570-597. <https://doi.org/10.1177/10778012231214772>

Kaye, J., et Glecia, A. (2025). « Why Do We Have to be Almost Dead to Qualify for Help? »: Criminal Legal and Protection System Responses to Intimate Partner Violence Against Indigenous Women in Canada. *Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie*. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/cars.12492>

Koureta, A., Gaganakis, M., Georgiadou, E., Bozikas, V. P., et Agorastos, A. (2025). Heterosexual Intimate Partner Femicide: A Narrative Review of Victim and Perpetrator Characteristics. *Brain Sciences*, 15(6), 589. <https://www.mdpi.com/2076-3425/15/6/589>

Kulkarni, S. J., et Notario, H. (2024). Trapped in housing insecurity: Socioecological barriers to housing access experienced by intimate partner violence survivors from marginalized communities. *Journal of community psychology*, 52(3), 439-458. <https://doi.org/10.1002/jcop.23052>

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). « Appels à la justice » <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Les-appels-%C3%A0-la-justice.pdf>

Association nationale Femmes et Droit (27 juin 2024). « Recommandations : Règlements et protocoles d'application en matière de violence familiale permettant une application efficace du projet de loi C-21. » https://polysesouvient.ca/Documents_2024/MEMO_24_06_27_Recommandations_C21_ViolenceConjugale_CONJOINT.pdf

Sharma, C. (2024). The role of law enforcement in the implementation of legislations related to intimate partner violence in Canada. <https://arcabc.ca/islandora/object/jibc%3A3563>

Statistique Canada. (13 juillet 2022). Tableau 98-10-0124-01 Structure de la famille de recensement y compris de l'information détaillée sur les familles recomposées, nombre d'enfants, nombre moyen d'enfants et âge du plus jeune enfant : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810012401&request_locale=fr

Sutton, D. et Cotter, A. « Décisions rendues par les tribunaux dans les affaires d'homicide de femmes et de filles lié au genre au Canada, 2009-2010 à 2020-2021. » No 85-002-X au catalogue <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2023001/article/00007-fra.pdf?st=nZr7JG2l>

Villalobos, J. (2025). Call It a Femicide: Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. The Toro Historical Review, 16(1), 74-96. <https://journals.calstate.edu/tthr/article/view/5182>

À PROPOS DU CCFWE

Le CCFWE est le seul organisme sans but lucratif du Canada qui se consacre à la lutte contre la violence économique et l'injustice économique dans un contexte de violence conjugale. Il y parvient au moyen de l'éducation, de la recherche, de l'autonomisation financière et de changements politiques et systémiques. Le CCFWE travaille en collaboration avec des organismes et des particuliers en vue d'élaborer une approche globale qui permet aux survivantes de violences domestiques de se remettre de la violence économique. Il cherche aussi à combler les lacunes critiques en matière de politiques qui empêchent les survivantes de se rétablir et d'atteindre une sécurité et une indépendance économique.

CONTACT

Denna Berg, directrice des politiques

denna.berg@ccfwe.org

Meseret Haileyesus, directrice exécutive

mesi.haileyesus@ccfwe.org

ccfwe.org



CANADIAN CENTER
FOR WOMEN'S
EMPOWERMENT

CENTRE CANADIEN
POUR L'AUTONOMISATION
DES FEMMES